

COMPTE RENDU REUNION DU 23.05.2014

Absents excusés : Michel BARBAROUX - Richard DALLOZ

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune soit institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Une liste de 12 commissaires et de 12 suppléants doit être proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques qui nommera les personnes retenues.

DELEGUE COMMISSION PAYS A3V - SIVU D'ENTRETIEN DES BERGES DU VERDON

Il est décidé de modifier les délibérations du 4 Avril 2014 en ce sens :

Pays A3V : Titulaire - Nicolas MOULIN Suppléant - Laurent ROUX

SIVU d'entretien des Berges du Verdon : Patricia BLACHE - Viviane ISNARD

TRAVAUX DE REFECTION DE LA PROTECTION DE BERGE EN RIVE DROITE DE LA CHASSE - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la protection de berge en rive droite de la Chasse (réfection d'une digue en enrochements sur 30 ml). Le montant total de cette opération est de 36 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Office National des Forêts, Service Départemental de Restauration des Terrains en Montagne, le montant de la rémunération étant fixé à 4 600 € HT et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

COMMISSION DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal désigne comme suit les membres de la Commission des Marchés Publics :

Président : André GUIRAND

Titulaires : Pierre BONNET - Patricia BLACHE - Richard DALLOZ

Suppléantes : Monique ROUX - Carine DURET - Nicolas MOULIN

MODIFICATION D'UN BOUT DE TOITURE- MAISON DES LILAS

Considérant que, suite à des infiltrations importantes, il a été nécessaire de modifier dans l'urgence un bout de toiture de la Maison des Lilas dans le village, le Conseil Municipal accepte de régler la facture relative à ces travaux à l'entreprise ROUX Alain pour un montant de 5 580 € TTC.

MICRO CENTRALE

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude de ce projet au Bureau d'Etudes "SERHY".

Tous les organismes (DDT 04 représenté par Mme GOTTARDI, ONEMA/SD 04, Fédération de Pêche, Agence

de l'Eau) ont participé à le rencontre avec l'entreprise. Certaines orientations ont été retenues et doivent être prises en compte :

- Départ au captage de CHABAUD
- Enfouissement des réseaux depuis Chasse
- Prévoir le futur réseau d'assainissement
- Contrôle des risques pour la digue vers la Foulerie et terminal récepteur du laboratoire envisagé (parcelle JAUFFRET, route de Chasse)

DIVERS

- Face aux demandes persistantes des résidents du quartier des Clots et de la population saisonnière qui emprunte la RD 908 entre le camping et les quartiers du Pradas et des Clots, il est envisagé de demander, avec un arrêté municipal, de remettre l'agglomération avant le Camping du Haut-Verdon à droite en venant de Beauvezer et à la sortie, quartier Ste-Rita. A voir avec les Services de la DDE.

- Il est demandé aux membres du conseil municipal de se rendre sur place et de donner un avis pour une future orientation de certains des bâtiments (propriété RTM).

- Faire une proposition à la famille CUNIN de Chasse pour l'acquisition de terrains : valeur 7 000 €

- Cabane des Sagnes : Obtenir l'accord des propriétaires et des services du CERPAM pour une remise en état. Il serait bon de sauvegarder un maximum de cabanes sur notre territoire.

- Vente d'un terrain d'environ 80 m² à la famille PLUMIER, quartier de Tête : Cette famille est arrivée en 1953 et avait obtenu à l'époque l'accord de la municipalité pour cette acquisition. Voir avec le notaire et le géomètre pour rendre ces parcelles communales privées.

La séance est levée à 20H 30